



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

FAX : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

Retrouvez dans ce numéro

Le Mot du Maire
p 2

La vie municipale
p 3 à 11

La Vie de l'Ecole
p 12

La Vie des Associations
p 13 à 20

En bref
p 21 à 36

La page des Capsortiens
p 37 à 41

Informations Pratiques
p 42 à 43

Bien vivre à Chassors
p 44

L'association Tennis de Table



Fête ses 20 ans

Le Mot du Maire



Capsortiennes, Capsortiens,

Déjà sept mois que la nouvelle municipalité est en place ! Ces premiers mois ont servi à l'équipe à mieux se connaître pour que nous puissions être plus efficaces ensemble.

Déjà, les gens qui nous ont sollicités pour plusieurs choses ont pu s'apercevoir de la rapidité de réaction (quand cela est possible), car beaucoup de nos concitoyens confondent encore le domaine public et le privé, où nous ne pouvons pas intervenir.

En début de mandat, nous avons terminé les travaux de la traverse de Luchac, projet de l'ancienne municipalité, réalisation dont nous avons des retombées très positives. Nous allons maintenant attaquer les travaux d'urgence (travaux de voirie route de Réparsac, l'entretien des bâtiments communaux et des chemins ruraux, chose essentielle si nous ne voulons pas être obligés de déboursier un jour beaucoup d'argent. Puis nous allons transférer l'atelier communal dans la zone artisanale, bâtiment dont la commune avait fait l'acquisition pour cela.

Je tiens à la disposition des administrés le planning des travaux réalisés sur la commune par les agents trop souvent décriés par certains habitants.

Côté associations, le responsable (Éric Verger) et son équipe ont fait quelques réglages qui s'imposaient pour repartir sur des bonnes bases un peu oubliées. Nous avons repris la convention signée le 8 mars 2003 qui stipule que la commune prend en charge le grand ménage de la salle de la pointe une fois par trimestre. Entre-temps, le niveau de propreté sera à la charge des associations utilisatrices.

En ce qui concerne l'adoption de la Charte Terre Saine (*page 8 et suivantes*), je pense sincèrement que c'est une bonne chose quand on sait que dans notre pays l'eau ne devient potable qu'après un sévère traitement. Cela ne veut pas dire que l'on va faire la guerre aux pesticides, mais en ce qui nous concerne, nous allons les utiliser en moins grande quantité sur le domaine public.

Un mot sur les incivilités dans notre commune: le stationnement interdit sur la voie publique, les voitures mal garées sur le parking des écoles, les chiens qui fuient cause de deux incidents cet été. Je voudrai dire aux gens concernés que je serai intransigeant à faire respecter l'ordre. Il y va de ma responsabilité et de la sécurité de tout le monde. Merci de votre compréhension.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire, Patrick Lafarge.

A handwritten signature in black ink, reading 'Lafarge'.

AFFAIRES MUNICIPALES

Depuis le dernier écho de Chassors, le conseil municipal s'est réuni à deux reprises.

Séance du 2 juillet 2014

Présents : Patrick LAFARGE, Nathalie DAUNAS, Florence RAYMOND, Martine HERMIER, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT, Stéphanie LACOSTE, Didier ANDRIEUX, Éric VERGER, Pierre LEVEQUE, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Jean Maurice SABATER, Bruno GAUTIER.

Les séances du Conseil municipal sont publiques. Une personne non élue assistait à cette réunion.

Séance du 22 septembre 2014

Présents : Patrick LAFARGE, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT, Didier ANDRIEUX, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER, Pierre LÉVÊQUE, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER, Éric VERGER

Excusées: Martine HERMIER. Procuration à Stéphanie LACOSTE.
Émeline POUSSARD

Délibérations, décisions, informations: (délibérations prises à l'unanimité sauf dans quelques cas rappelés ci-dessous)

Ecole :

- Les communes ayant mis en œuvre les rythmes scolaires à la rentrée 2014 percevront de l'état ce qu'il est convenu d'appeler un fonds d'amorçage, soit 50 euros par élève. Notre commune est appelée à en bénéficier. La compétence « école » relève de la communauté des communes, aussi cette somme lui sera restituée.

- Dans le cadre du partage des services, les agents municipaux interviendront 90 heures durant l'année scolaire dans notre école. La communauté des communes prendra à charge les frais de personnel.

- A la sortie des élèves, le garde champêtre assurera la sécurité et le bon fonctionnement du parking.

Travaux :

- Choix d'une entreprise pour la réalisation de plantations à l'entrée du bourg de Chassors. Trois entreprises ont été sollicitées. Deux d'entre elles ont fourni un devis. L'entreprise Savariau qui a présenté l'offre la plus avantageuse (6 112,76€), a été retenue.

- Choix d'une entreprise d'électricité afin de remettre rapidement en service néons et éclairages des sorties de secours, à la salle des fêtes (éléments de sécurité obligatoires). Deux entreprises ont répondu. L'entreprise Bazinette qui a présenté l'offre la plus avantageuse (2 807,02€) a été retenue.

- Choix de l'entreprise pour travaux de voirie route de Réparsac. Deux entreprises ont fourni un devis. L'entreprise ARE TP qui a présenté l'offre la plus avantageuse (13 421 € H.T) a été retenue.

- Débat sur le projet de travaux d'aménagement du bourg de Luchac Guîtres.

Durant le mandat précédent, une étude avait été lancée en prévision de ces travaux.

Tous les membres donnent leur avis et tombent d'accord pour dire que ces travaux sont la continuité du précédent conseil et, compte tenu des frais engagés pour l'étude, qu'il est bon de poursuivre sur la route de Guîtres.

Toutefois Eric VERGER propose que le conseil réfléchisse aussi aux travaux d'aménagement du bourg de CHASSORS, à proximité de l'église, travaux qui apparaissent également nécessaires.

-Dégradation de mobilier urbain.

Monsieur le Maire expose que certains automobilistes roulent sur le trottoir dans trois virages de Luchac.

Pour y mettre fin, il propose d'installer une vingtaine de boules d'une hauteur de 40 cm. Dépense à prévoir : 2423 euros HT.

Sylvain CHATAGNER craint que ces boules soient peu repérables et échappent à la vigilance des automobilistes et surtout des chauffeurs poids lourds. Se rangeant de cet avis, le Conseil décide de poser plutôt des barrières.

- Réfection du parking des Anciens Combattants

Deux entreprises ont fourni un devis. L'entreprise ARE TP pour un montant de 25 002,65 € H.T l'entreprise BOCHET TP pour un montant de 30 392 € H.T

Le conseil espérait des propositions plus favorables et décide de surseoir aux travaux.

- Remplacement des dalles à l'église

Suite au vol avéré des descentes de dalles en cuivre, il est proposé de poser des dalles en PVC.

- Logement du presbytère

Devenu vacant, il va pouvoir bénéficier de quelques travaux de remise en état.

- Tonte des accotements et des fossés

Un 3ème passage sera effectué fin octobre 2014.

Achat de matériel :

- Deux téléphones mobiles : ces 2 appareils seront à la disposition des 2 agents d'entretien de la commune, pour les aider dans leur tâche.
- Changement du chauffe-eau au local foot : ne disposant que d'un seul devis, le conseil reporte sa décision à la prochaine séance.

Abonnement :

- Le conseil décide d'abonner la mairie au quotidien Charente Libre, en support papier, à compter du 1er octobre 2014.

Recrutement de personnel :

Recrutement d'un adjoint technique en contrat d'avenir

Comme il s'agit d'un contrat d'avenir, l'Etat versera une aide mensuelle à la commune de 1084 euros pendant trois ans. Toutefois la commune devra s'engager à former l'agent recruté dans les quatre domaines suivants : CACES (Certificat d'aptitude à la conduite d'engins spécialisés), conduite mini pelle, CERTI-PHYTO (Certificat permettant à son titulaire d'effectuer des traitements phytosanitaires en toute sécurité) SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Le conseil donne son accord pour ce recrutement.

- Création d'un poste d'agent d'entretien ménage : ce poste est créé sur la base d'un temps de travail limité à 15 h par semaine.
- Création d'un demi-poste de secrétaire de mairie. Création acceptée par le Conseil. Une annonce va être déposée à Pôle Emploi pour un recrutement prochain. Avant l'embauche définitive, la commission du personnel recevra et entendra tous les candidats à ce poste.

Délégations :

- Election d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges de la Communauté de Communes. Le conseil approuve la candidature de Jean-Luc PLAIN-FOSSE.
- Nomination d'un référent pour CALITOM : Le conseil approuve la candidature de Pierre LEVEQUE

Conventions :

-Renouvellement de la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente. Renouvellement approuvé.

-Renouvellement de la convention relative au service de secrétaire de mairie itinérante du Conseil Général, appartenant à la Formation Professionnelle Territoriale de la Charente. Cette personne pourrait être sollicitée pour le remplacement éventuel, d'une secrétaire en arrêt-maladie. Renouvellement approuvé.

Prêt du stade de football de Chassors au club de Jarnac : une convention signée des deux parties en précisera les modalités.

Impôts locaux :

- Commission communale des impôts directs

Le maire a proposé une liste de 16 personnes choisies parmi la population de Chassors, que le conseil a entérinée. Cette liste sera transmise ensuite à la commission départementale des impôts, laquelle ne retiendra que 8 noms sur 16 qui seront répartis sur les 4 postes des titulaires et les 4 postes de suppléants de la commission communale.

Durée de leur mandat : 6 ans.

Rapport sur l'eau :

- Le syndicat d'eau potable de Foussignac constate une augmentation tarifaire de 1% sur la période 2013-2014.

Autre constat : tous les critères de qualité analysés sont conformes.

Le conseil prend connaissance de ce rapport (voir synthèse page suivante).

Distinction :

- Le conseil propose d'attribuer le titre honorifique de Maire honoraire à Madame Pauline NOË : vote à l'unanimité moins une abstention.

Fêtes de fin d'année :

En 2013 des sapins de Noël répartis dans différents endroits de nos villages ont été dérobés. Par précaution, lors des prochaines fêtes de fin d'année, le conseil a décidé d'en planter un seul, devant la mairie, et de taille suffisamment dissuasive pour ne pas être de nouveau enlevé.

Label des Villages de Pierres et Vignes :

- La commune avait proposé sa candidature pour adhérer au réseau des villages de pierres et de vignes. Le passage du jury a eu lieu le 15 juillet. Hélas, Chassors n'a pas le bonheur de figurer parmi les heureux lauréats 2014.

Adoption de la charte Terre Saine :

- Cette charte incite les communes par le biais de leurs agents à renoncer peu à peu aux traitements phytosanitaires. Présentée au conseil, elle est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Redevance Gaz 2014

- Cette redevance s'élèvera cette année à 455€, somme que le fournisseur d'accès au gaz versera à la commune en dédommagement de son occupation du domaine public.

SYNTHESE DU RAPPORT SUR L'EAU 2013

Le syndicat de Foussignac regroupe **12 communes (7.051 habitants)** des environs de Jarnac à l'exclusion de Jarnac.

Le service est exploité par **VEOLIA** en vertu d'un contrat de 12 ans qui prendra fin le 31/12/2018.

L'eau est prélevée à **TRIAK LAUTRAIT**.

Le nombre d'abonnés augmente de 1,5% (**3 300 abonnés** – 499 à Chassors).

Le volume total vendu aux abonnés (**319.000 m3**) diminue de 4% par rapport à 2012.

La consommation moyenne a été de **97 m3 par abonné** (102 m3 l'année précédente).

PRIX

<u>Hors assainissement</u>	<u>1er janvier 2013</u>	<u>1er janvier 2014</u>	<u>Variation</u>
Pour 120 m3	307,42€	310,55€	1,0%
Le m3	2,56€	2,59€	

Assainissement compris (part fixe 69,50€ + 1,115€/m3 en 2014) le prix du m3 est de 4,28€ pour 120m3/an (+1,7%).

RENDEMENT DU RESEAU.

C'est le rapport du volume vendu sur le volume produit + importé :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne nationale*
81.1%	76.9%	79,6%	81,9%	77,3 %	77,9 %	79,8% (indice P104.3)

Indice de perte linéaire :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne nationale*
m3/km/jour	1.4	2.4	2,1	2,2	2,3	1,9	1,5 (indice P106.3)

* observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.

Longueur du réseau : 152 km.

Renouvellement du réseau : 0,5% en 2013 (1% en moyenne sur les 5 dernières années).

INVESTISSEMENTS.

En 2013 les travaux engagés ont porté principalement sur le renouvellement de 306 ml de canalisation sur la commune de Foussignac pour un montant de 43.000€.

QUALITE.

L'eau subit un traitement de désinfection au chlore, de dénitrification et d'élimination des pesticides. Tous les critères de qualité analysés (microbiologiques et physico-chimiques) sont conformes. A noter qu'avant traitement la teneur en nitrate moyenne (50 mg/l) atteint la limite de qualité (avec une teneur maximale relevée à 52,1 mg/l).

TERRE SAINÉ



www.terresaine-poitou-charentes.fr

Le 2 juillet 2014 le conseil municipal s'est prononcé à une très large majorité (13 pour / 2 abstentions) en faveur de l'adhésion à la Charte TERRE SAINÉ de la Région Poitou-Charentes.

C'est un engagement moral de réduire progressivement l'usage des pesticides sur les espaces appartenant à la commune en visant leur suppression totale à terme.

Cela s'inscrit dans une volonté de protéger la santé humaine et de préserver les ressources naturelles (eau-terre-air) et la bio-diversité (faune-flore).

En signant cette charte, la municipalité s'engage aussi à faire œuvre pédagogique en incitant ses habitants (particuliers, entreprises, agriculteurs) à l'accompagner dans cette démarche en adoptant de meilleures pratiques d'entretien de leurs espaces privés. L'Echo de Chassors, notamment, servira de support à cette communication.

Les agents communaux seront formés pour mettre en œuvre cette démarche qui ne prétend pas faire tout, tout de suite, mais consiste à progresser palier par palier.

Depuis quelques jours, un panneau TERRE SAINÉ est installé devant la mairie. Il matérialise l'engagement de la commune. Il devrait s'enrichir au fil des ans de 1 à 3 papillons qui marqueront l'avancement dans le respect de certains critères et notamment :

- 1 papillon : 15 % des surfaces sans pesticides
- 2 papillons : 50 % " " "
- 3 papillons : 90 % " " "
- mention spéciale : 100 % " " "

Quelques communes voisines ont déjà vu leurs efforts récompensés : Chateaubernard, Cognac et Genté : 1 papillon ; La Couronne : 3 papillons.

Ensemble, élus, agents communaux, entrepreneurs et habitants, suivons leur exemple et agissons pour une terre plus saine.



Pesticides : que sont-ils ?

Un pesticide est souvent un mélange de différentes molécules biocides.

Il a donc la propriété de tuer des êtres vivants, par exemple :

- les herbicides tuent des plantes ;
- les insecticides tuent des insectes ;
- les fongicides tuent des champignons ;
- les rodenticides tuent des rongeurs.

Par exemple, le collier anti-puce de votre chien, le spray anti-moustique que l'on achète en été, le traitement que l'on applique sur les poutres de la maison, le shampooing anti-poux que l'on applique sur la tête de nos enfants, etc. : tous ces produits sont des pesticides !

Le terme « pesticide » dérive d'ailleurs de l'anglais *pest* qui signifie « insecte, animal ou plante nuisible », et du latin *caedere* qui signifie « abatte », « tuer »...



Il existe deux familles de pesticides :

Les pesticides de synthèse

dont la molécule biocide a été créée artificiellement. Ils contiennent en plus de nombreux adjuvants qui permettent d'augmenter leur durée d'action, leur puissance, leur sécurité d'utilisation, etc. Les pesticides de synthèse sont de plus en plus difficiles à détecter dans l'air, l'eau et le sol malgré une rémanence (durée pendant laquelle un produit reste actif) qui peut parfois dépasser des années, voire des dizaines d'années !

Ces produits sont les plus nombreux dans les rayons de la plupart des magasins.

Les pesticides naturels

dont la molécule biocide est directement prélevée dans le milieu naturel (plante, animal, minéral). Ils sont constitués d'une décoction de plante, d'un extrait minéral, d'une préparation à base de mélaux, etc.

Ils sont bien moins polluants mais, malgré leur origine naturelle, ils ne sont pas inoffensifs : ils gardent eux aussi la propriété d'être mortels pour certains êtres vivants.

Le savez-vous ?

Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques regroupent les pesticides ainsi que les autres produits utilisés pour le soin des plantes (engrais, etc.). Mais attention : dans le langage médiatique, « produit phytosanitaire » est souvent abusivement utilisé pour remplacer « pesticide ».

Les particuliers ont accès aux mêmes molécules biocides que les professionnels, mais à des dosages généralement inférieurs. Ce qui ne signifie pas que les pesticides pour les jardiniers amateurs soient moins nocifs !

Suivant la législation, les pesticides autorisés à la vente aux particuliers portent le label « EAU » (Emploi Autorisé en Jardin) dans le but de protéger au mieux les utilisateurs non professionnels de produits trop dangereux.

Malgré tout, parmi les molécules actives utilisables par les particuliers (97 encore dénombrées en 2007⁽¹⁾), on compte des molécules classées toxiques, cancérigènes possibles ou probables, préoccupantes pour la fertilité ou toxiques pour le développement humain, neurotoxiques, etc.

Par exemple, le Round-Up® est un désherbant « EAU » très répandu dont la molécule active, le glyphosate, aurait des effets néfastes au stade pré-natal sur les embryons et les foetus. Mais il apparaît que le Round-Up® est plus dangereux encore en formule désherbant (avec ses adjuvants) que le glyphosate seul, et à des dosages inférieurs !⁽²⁾

¹ Enquête du MDRF (Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures) citée dans : F. Nicoulin, F. Valleron, Pesticides, relations sur un scandale français, Ed. Fayard Paris, 2007.
² Eude, Glyphosate, formulations rindes appropes and necesse in human umbilical, embryonic and placental cells, M. Benachour et G.-E. Seralini, Chemical Research in Toxicology, décembre 2008

Plantes couvre-sol

Les « couvre-sol » sont des plantes qui se développent peu en hauteur mais s'étendent beaucoup au ras du sol, d'où leur nom et leur utilisation.

Il en existe de nombreuses, voici quelques exemples : lamier blanc, pulmonaires, consoude naine (peu exigeante), géranium d'Endress, géranium sanguin, géranium macrorrhizum, alchémille, asaret, aspérule odorante, bugle rampant, campanule naine, lierre, myosotis du Caucase, népéta, origan, petite pervenche, phlomis de Russel, saponaire officinale, sedum floriferum, tellima, etc.

Le choix doit se faire en se basant sur la nature du sol, l'exposition du jardin, et autres conditions naturelles mais aussi en fonction des goûts, de l'esthétique, etc.

Comme pour le paillage, la première étape avant la plantation ou le semis consiste à désherber le terrain. Ensuite, il faut planter les pieds de plantes tapissantes, suffisamment proches pour que la couverture soit assez dense (à environ 30 cm les uns des autres, selon les espèces).

Les deux premières saisons, il faudra désherber et sarcler autour des pieds (ou bien pailler juste après la plantation), ensuite l'entretien sera minimal.



Papier 100% recyclé, blanchi sans chlore - Rédaction : N. Gonzalez - Illustrations/photos : N. Vignaud et A. Barreau - Création : HippocampeStudio.fr



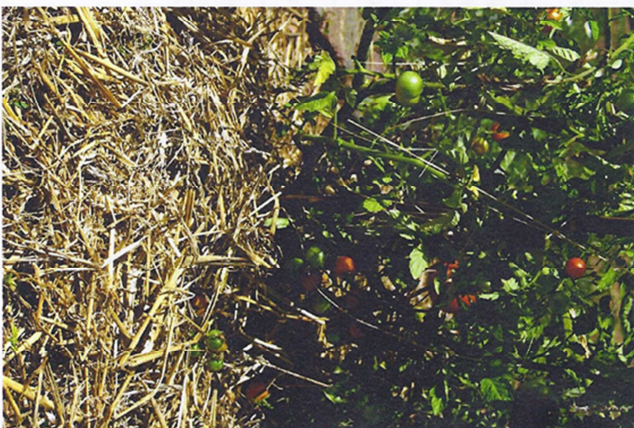
Le Paillage et les plantes couvre-sol

Activité indispensable et pourtant peu réjouissante au jardin : le désherbage... Voilà une bonne raison de pratiquer le paillage (ou « mulching » en anglais) et la culture de plantes couvre-sol !

Nul n'ignore plus aujourd'hui les problèmes d'eau rencontrés de nos jours ou à prévoir à l'avenir. L'eau devient rare, l'eau est de plus en plus contaminée par les pollutions que nous rejetons.

Le paillage constitue une bonne solution au jardin pour palier à la sécheresse et éviter le gaspillage d'eau : maintenant l'humidité au niveau du sol en limitant l'évaporation, il diminue la fréquence d'arrosage.

Ce n'est pas tout. Un sol nu est fragile. Il subit érosion, lessivage par les intempéries, dessèchement et colonisation par les herbes spontanées. Pour éviter de se laisser déborder par ces problèmes, il faut le protéger et pour cela aussi il est possible d'utiliser le paillage et les plantes couvre-sol.



Paillage Types de paillis

MATÉRIEAUX RÉCUPÉRABLES	CARACTÉRISTIQUES	INCONVÉNIENTS/PRECAUTIONS D'UTILISATION
Tontes de pelouse	Enrichissement rapide du sol car décomposition rapide (paillis saisonnier).	Les résidus de pelouse sont à laisser sécher au soleil en fine couche avant, afin d'éviter qu'ils ne fermentent et ne forment une masse imperméable.
Feuilles mortes	Décomposition lente (à renouveler moins souvent).	Attention! si les feuilles proviennent d'une plante malade, il faut pailler une plante non sensible à la maladie en question. Les feuilles de noyer contiennent un anti-germinatif naturel : elles peuvent parfois tuer la plante paillée.
Paille	Bonne aération, bon maintien de l'humidité, utilisable pour toutes les plantations.	Utiliser de la paille non traitée.
Résidus de compost/Compost jeune	Enrichissement du sol en matière organique, amélioration de sa structure.	Il mobilise l'énergie du sol et peut donc être néfaste pour des plantes exigeantes et/ou en pleine croissance.
Branches, résidus de taille broyés	Excellent maintien de l'humidité, durée de vie longue.	Éviter les résineux qui acidifient le sol.
MATÉRIEAUX DU COMMERCE	CARACTÉRISTIQUES	INCONVÉNIENTS/PRECAUTIONS D'UTILISATION
Écorces et aiguilles de résineux	Effet dés herbant et décoratif.	Acidification du sol néfaste pour la vie de ce milieu.
Paillettes de chanvre et de lin	Décoratif.	Coûteux.

Si les éléments sont trop épais ou trop gros (feuilles, petites branches...) il est possible de les broyer à l'aide d'une tondeuse ou d'un broyeur (un tel équipement constitue un investissement relativement important qui peut être partagé entre plusieurs jardiniers).

Globalement, les matériaux de paillage disponibles dans le commerce sont plus coûteux sans être plus efficaces que les matériaux de récupération cités ici. Leur intérêt serait plutôt esthétique, par exemple dans les jardins ornementaux réalisés dans un style particulier (jardin japonais, jardin minéral, etc).

Il est possible d'alterner les paillis pour que les plantes bénéficient des avantages de chacun.

Que pailler ? Et comment ?

En règle générale, avant d'installer un paillis, il est nécessaire de désherber la zone (à la main) et notamment d'enlever le maximum de racines de plantes vivaces. Voici quelques conseils concernant l'installation elle-même.

- Plantes vivaces et légumes : placer un paillis fin pour ne pas étouffer les plantes. Éviter de couvrir le collet des plantes (risque de pourriture).
- Haies (plantation et premières années de croissance) : placer un paillis d'au moins 7 à 15 cm d'épaisseur (dépend de la densité du matériau utilisé), dépassant d'environ 50 cm de chaque côté de la haie. Ajouter du compost sous le paillis.
- Arbres du verger : même principe que pour les arbres de la haie.

Attention
aux bâches en plastique utilisées en paillage : elles asphyxient la zone couverte et appauvrissent la terre... Sans oublier qu'elles sont fabriquées à partir de pétrole et qu'elles contiennent finalement un déchet supplémentaire à traiter.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE...



Les enfants ont repris le chemin de l'école le mardi 2 septembre.

Cette année, ils sont répartis ainsi :

- 23 PS/MS avec Mme Gauvin (ou Maîtresse Carène) et Vanessa (notre nouvelle ATSEM) ;
- 21 GS/CP avec M. Hibon ;
- 21 CE1/CE2 avec Mme Dodin et Mme David le mardi ;
- 28 CM1/CM2 avec M. Fourré.

La nouveauté, c'est qu'il y a école le mercredi. Alors d'autres journées sont plus courtes. Les PS/MS finissent à 15h45 et de la GS au CM2, fin de la classe à 15h le lundi et le jeudi. Pour tous, c'est le personnel de la communauté de communes de Jarnac qui organise ensuite des activités périscolaires, appelées « T.A.P. ».

Les enseignants ont prévu des sorties à la médiathèque, au théâtre, des rencontres sportives avec d'autres écoles du secteur.

Il y aura aussi un travail particulier sur les contes traditionnels. Dès le 9 octobre, un spectacle aura lieu à l'école « Il était une fois, la forêt »... Tout un programme ! Rencontrerons-nous un loup, un chaperon rouge perdu, Blanche-Neige, Boucle d'Or ?

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves et à leurs familles. Pour les « anciens », nous sommes ravis de vous retrouver pour cette année 2014/2015.

A bientôt !

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHASSORS



L'Association des Parents d'Elèves de Chassors vous présente son nouveau bureau mis en place le vendredi 19 septembre 2014.

Il se compose de :

- Mr Robert Ludovic président,
- Mme Tournade Séverine trésorière
- Mme Blanchet Nadège vice-trésorière
- Mme Chatagner Carine secrétaire
- Mme Gouineau Manue vice-secrétaire.

Nous aurons le plaisir de recueillir toutes vos suggestions pour des manifestations ou des activités concernant l'association dans notre boîte aux lettres verte qui se trouve à gauche du portail de l'école. En espérant vous voir nombreux dans l'implication des fêtes et des manifestations organisées pour nos enfants.

Chers parents et habitants de notre commune préparez-vous à accueillir des enfants le vendredi 17 octobre 2014, pour Halloween ; nos petits monstres, sorcières, araignées et fantômes sont appelés à se rassembler, accompagnés d'un adulte, à 18h30 à l'arrêt de bus de Villeneuve. A la suite de cette chasse aux bonbons un verre de l'amitié aura lieu vers 20h et une soupe de citrouille réglera les enfants et les grands.

Nous organisons une vente de chrysanthèmes qui aura lieu sur le parking de l'école pendant les vacances scolaires du 18 au 31 octobre 2014. Merci d'avance pour votre participation.

Et bien sûr il y aura d'autres manifestations tout au long de cette année scolaire 2014/2015.

Nous espérons vous voir nombreux, à très bientôt !

L'association des Parents d'Elèves de Chassors.

TENNIS DE TABLE LUCHAC-CHASSORS



Le samedi 06 septembre, le tennis de table de Luchac-Chassors a fêté ses 20 ans d'existence à la salle des fêtes de Chassors.

Le président du comité Charente de tennis de table Mr Cédric JOSSIER, ainsi que les autorités de la commune, le maire Mr Patrick LAFARGE et son 3ème adjoint Mr Éric VERGER étaient présents pour célébrer cet évènement. Tous les anciens joueurs ayant participé à la vie du club ainsi que les différents sponsors étaient invités, mais sur les 170 invitations une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Le président, Mr TAMBRUN Yves, après avoir rappelé l'historique du club et remercié les autorités présentes et les sponsors pour leur soutien, a invité tout le monde autour d'une table pour un repas convivial.



La Vie des Associations

Le club de Tennis de Table de LUCHAC-CHASSORS compte une vingtaine de licenciés en loisirs et compétition, auxquels viennent s'ajouter une quinzaine de joueurs de LA MERCI qui pratiquent le tennis de table en sport adapté.

La saison 2014/2015 débutera fin septembre avec deux équipes engagées; une D1 et une D3.

Les entraînements ont lieu le mardi soir à 20h30 et le vendredi soir à 20h30. Un entraînement supplémentaire pour les plus jeunes le samedi matin de 10 heures à 12 heures sera mis en place si le nombre d'inscrits en loisir le permet.



Pour tout renseignement complémentaire téléphoner à Mr TAMBRUN 05 45 81 30 28.



AMITIE CHASSORS SPICHEREN



L'association Chassors-Spicheren a organisé sa première paëlla le 14 septembre 2014 sur le terrain de la pointe, à la place de son traditionnel Méchoui.
Nous remercions les nombreux participants pour cette journée conviviale et chaleureuse. Certains en ont profité pour prolonger l'après-midi par une partie de pétanque.



Prochaine Manifestation :
Soirée Beaujolais Nouveau
le 22 Novembre 2014



Informations :

Soirée Choucroute le 14/02/2015 avec animations (Sandrine Passeraud)
Nous allons commencer à préparer notre voyage pour Spicheren qui sera prévu pour le week-end de la pentecôte.

FOOT LOISIRS CHASSORS

La saison 2014-2015 a commencé par la réélection du bureau lors de l'assemblée générale du club, qui se compose comme suit :

- président : Coolen Cédric - vice-président : Charron Marc
- trésorier : Bernard Jack - vice trésorier : Avril Sébastien
- secrétaire : Jachna Emmanuel - vice-secrétaire : Sefaj Uran

Les matchs allers viennent de commencer, avec des résultats sportifs encourageants. D'un point de vue humain la saison se déroule sans accroc avec de bonnes soirées partagées avec les équipes adverses comme il est d'habitude avec l'équipe de Luchac-Chassors.



L'association devrait à nouveau organiser le réveillon de la Saint Sylvestre.

D'autres manifestations seront sûrement organisées d'ici à l'été, avec une brocante qui devrait avoir lieu début 2015.

Les fonds récoltés lors de ces manifestations servent à l'entretien du terrain (roulage, traçage...), l'achat d'équipements sportifs, entretien des locaux mis à notre disposition et organisation de journées de détente pour les joueurs et leur famille.

Pour rappel les matchs ont lieu le vendredi soir aux alentours de 20 heures, les équipes seraient très heureuses de pouvoir entendre quelques encouragements.

Calendrier de la saison 2014-2015 :

12/09 Luchac-chassors - Hiersac

26/09 St Michel - Luchac-chassors

19/09 Mainxe - Luchac-chassors

03/10 Luchac-chassors - Blanzac

La Vie des Associations

17/10 mouthiers- Luchac-chassors
31/10 Luchac-chassors -Houlette
14/11 Luchac-chassors -Ars
28/11 Luchac-chassors -Segonzac
13/03 Luchac-chassors -Mouthiers
27/03 Luchac-chassors -Mainxe
10/04 Houlette- Luchac-chassors
24/04 Luchac-chassors -St Michel
15/05 Luchac-chassors -Barbezieux

24/10 Luchac-chassors - Chateauneuf
07/11 Barbezieux - Luchac-chassors
21/11 Luchac-chassors - Reparsac
06/03 Blanzac - Luchac-chassors
20/03 Hiersac - Luchac-chassors
03/04 Chateauneuf- Luchac-chassors
17/04 Ars - Luchac-chassors
07/05 Reparsac - Luchac-chassors

ECHANGES ET PLANTES



L'activité de l'association se limite à l'entretien de l'existant faute de mains suffisantes. Si parfois le découragement nous gagne, la volonté de préserver ce qui a été fait reste plus forte. Les encouragements et les remerciements ne manquent pas mais ne se concrétisent que trop rarement par une participation active. Nous voulons espérer que ces espaces fleuris ne finiront pas par retourner au simple enherbement.



Nettoyage route de Nanclas (28/9/2014)

CHASSORS INFORMATIQUE



INITIATION A L'INFORMATIQUE



Notre club propose aux personnes débutantes de 7 à 77 ans et plus, une initiation à l'informatique et au multimédia.

On vous expliquera :

- ✓ Le fonctionnement d'un ordinateur, d'un appareil photo,
- ✓ Le traitement de texte, tableur,
- ✓ Le traitement de l'image,
- ✓ Le montage d'un diaporama,
- ✓ La messagerie,
- ✓ La recherche sur internet,
- ✓ Le téléchargement et l'installation de logiciels,
- ✓ Les jeux, les réseaux sociaux (Facebook), Skype,
- ✓ La généalogie.
- ✓ ...

Si vous avez un projet plus précis, proposez-le, un animateur vous aidera à le réaliser !

Nous recherchons également des passionnés d'informatique pour partager leur connaissance.

Le Club met au service des adhérents des ordinateurs, des imprimantes, des scanners, un vidéoprojecteur...

Ouvert le mercredi de 20h à 22h l'hiver et de 20h30 à 22h30 l'été.

Cotisations : enfant -16 ans 20€, adulte 40€, couple 70€, famille 80€.

Salle annexe de la mairie - 16200 CHASSORS

François BOURGOIN : 05.45.35.19.13 - Anna DESROCHES : 05.45.81.25.15

Courriel : chassors-informatique@laposte.net

LA PETANQUE



Samedi 23 et dimanche 24 août s'est déroulé le championnat de France triplettes cadets à Soustons. Mrs Wenterstein Dylan de Chassors, Guinouard Lucas de Rouillet et Michelet Djamel de Mansle ont perdu en finale et de ce fait sont vice-champions de France cadets. Le club est fier de ce titre. Nous leur adressons à nouveau toutes nos félicitations.

Cette année, nous avons eu des résultats très satisfaisants:

CHAMPIONNAT DE LIGUE:

Doublettes Seniors perdu en demi : Mrs Feltain Sony et Steinbach Ismael

Triplettes Seniors perdu en quart : Mrs Thouiri Pascal, Feltain Sony et Steinbach Ismael,

Triplettes Minimes perdu en quart : Mrs Wenterstein Kyllian, Wenterstein Sullivan et Wenterstein Dawson,

Triplettes Cadets Finaliste : Mrs Wenterstein Dylan (Chassors), Guinouard Lucas (Rouillet) et Michelet Djamel (Mansle)

Prochaines manifestations :

Samedi 8 Novembre : Année 80 à partir de 22 H salle des fêtes de Chassors. Entrée 8€ avec une conso. Une surprise aux 100 premiers arrivés. Animé par DJ Thierry.

Samedi 6 Décembre: Année 80 à partir de 22H salle des fêtes de Chassors. Entrée 8€ avec une conso. Aux 100 premiers un bonnet de Noël offert. Animé par DJ Thierry.

EVENEMENT A CHASSORS

Le 05 octobre dernier, entourée de toute sa famille et de ses amis, Madame Desangle a fêté ses 100 ans.

Suzanne Montaxier, future Mme Desangle, naquit le **25.09.1914** à Rouillac. En 1931, elle épousa Gaston Desangle, originaire de Luchac, commune de Chassors où le jeune couple s'installa. Suzanne et Gaston travaillèrent alors ensemble sur leur exploitation avant de connaître une retraite bien méritée.

En 2004, tous les deux furent accueillis à la maison de retraite de Fleurac. C'est là que Gaston vécut ses dernières années avant de décéder à l'âge vénérable de ses 98 printemps.

Suzanne continue d'y couler de paisibles journées, recevant les visites affectueuses de ses enfants Pierre et Colette, de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.



Représentant la commune de Chassors, Patrick Lafarge, maire, Pauline Noé, ancien maire, Nathalie Daunas, adjointe au maire et présidente du CCAS, sont venus lui souhaiter un heureux anniversaire, à cette étape mémorable de ses 100 ans.

D'anciens voisins de Luchac qu'elle a vu grandir avaient tenu à faire la même démarche et à lui adresser également leurs félicitations. Merci à la maison de retraite pour son aide.



Photo de famille (le dimanche 05 Octobre)

JARNAC-PYRENEES

Depuis 2013 la communauté de Jarnac a repris la gestion des chalets de Jarnac-Pyrénées (sis à chemin de Pehrehitte à Campan). Les habitants du territoire peuvent donc utiliser les chalets contre une participation votée annuellement par le conseil communautaire. Voici les nouveaux tarifs journaliers (à compter du 1er septembre 2014) :

Chalets	N°	Situation	Forfait hiver	Forfait été
La Cagouille	1	1 chambre à 2 lits	10 €	5 €
	2	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	2	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	4	1 chambre à 6 lits	10 €	5 €
La Tenaie	5	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	6	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	7	1 chambre à 6 lits	10 €	5 €
Le Cougnat	8	1 chambre à 2 lits	10 €	5 €
	9	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	10	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	11	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
Les Fins Bois	12	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	13	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €
	14	1 chambre à 4 lits	10 €	5 €

Afin de mieux connaître les chalets, nous vous proposons quelques photos :





RESULTATS DES ELECTIONS SENATORIALES

Les deux sénateurs sortants, Michel Boutant et Nicole Bonnefoy ont été réélus le dimanche 28 septembre 2014 pour un mandat de 6 ans.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Attention, si vous désirez voter en 2015, il est impératif et obligatoire que vous vous inscriviez sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2014. Il vous suffit de vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile et une carte d'identité. Cette démarche s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans et pas encore inscrites sur la liste électorale.

REFORME TERRITORIALE

Le 28 juin des centaines de manifestants ont arpenté les rues d'Angoulême.



La mairie de Chassors a participé à la manifestation (maire + adjoints) pour soutenir le rattachement de la Charente à la région aquitaine.

En maints endroits, le projet de réforme territoriale divise plus qu'il ne rassemble. A l'échelon des régions par exemple, si certaines fusions s'imposent d'emblée, d'autres suscitent l'étonnement, voire l'incompréhension ou la colère, tellement elles paraissent avoir été concoctées sans tenir compte des réalités locales, avec une désinvolture et une incohérence inconcevables aujourd'hui.

C'est le cas du Poitou-Charentes que l'on voudrait marier avec le Limousin et le Centre, comme si tout cela pouvait s'agglomérer pour former un bloc uni, compact, solide. Mais, ainsi que le disait un participant à la manifestation d'Angoulême, « On n'a rien à voir avec la région Centre, géographiquement, économiquement, culturellement »

En revanche, les Charentes et l'Aquitaine ont en commun une histoire partagée, façonnée sous les mêmes cieux et des intérêts vitaux qui se complètent et s'harmonisent. Dans le futur découpage des régions, on ne peut donc les séparer. Elles doivent demeurer et s'épanouir ensemble.

C'était le sens de cette manifestation du 28 juin à Angoulême à laquelle se sont joints vos élus de Chassors. Une démarche confortée par une motion du Conseil général adoptée à l'unanimité et réclamant cette fusion Charente, Charente Maritime et Aquitaine.

CARTE D'IDENTITE NATIONALE



La carte nationale d'identité

A compter du 1er janvier 2014, **et seulement pour les personnes majeures**, la carte nationale d'identité devient valide 15 ans.

L'allongement de 5 ans concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures. **Pour les personnes mineures, aucun changement. La validité de la carte qui leur est remise reste limitée à 10 ans.**

Si vous êtes majeur et que votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour de plus amples informations, les personnes qui souhaitent renouveler leur carte nationale d'identité pour effectuer un voyage hors de l'espace Schengen et de l'Union Européenne dans un pays qui accepte ce document à ses frontières (Turquie, Tunisie, Maroc, Égypte notamment) sont invitées à consulter le site de conseils aux voyageurs du Ministère des Affaires Etrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr> (rubrique conseils aux voyageurs/conseil par pays/ entrée séjour)

Les voyageurs circulant uniquement avec leur carte nationale d'identité pourront y télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant les nouvelles règles.

BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire sur présentation du livret de famille et une pièce d'identité.

INFO 16

Info 16 organise des ateliers gratuits "d'aide aux courriers et aux démarches administratives". Une permanence sera à la disposition des personnes intéressées le 24 Novembre et 8 Décembre 2014, couvent des Récollets à Cognac. Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter Info 16 au 05 45 82 62 00.

LES POUBELLES

Malgré les consignes données lors du dernier Echo de Chassors nous constatons que certaines personnes ne respectent toujours pas les consignes. Aussi, nous tenons à vous rappeler qu'il est obligatoire de déposer vos sacs poubelles **la veille du ramassage** dans une **poubelle conforme** afin que les animaux ne les déchiquettent pas. Merci pour votre compréhension.

COMPRENDRE VOS FACTURES D'ASSAINISSEMENT

Vous recevez deux factures par an pour votre assainissement, une vers le mois de février qui est calculée sur le montant de votre consommation d'eau de l'année calendaire (1er janvier/31 décembre) précédente, et une au mois de septembre qui représente le montant de l'abonnement annuel calculé du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Exemple :

La facture que vous allez recevoir en février 2015 sera calculée sur votre consommation d'eau de l'année 2014.

La facture du mois de septembre 2015 sera l'abonnement du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter la Mairie.

LES ABOIEMENTS CONTINUELS : UN TROUBLE INSUPPORTABLE POUR LE VOISINAGE.

Des administrés viennent régulièrement se plaindre en mairie d'avoir à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs proches de chez eux.

Certes, aboyer est un comportement normal pour un chien qui n'a que ce seul moyen pour avertir son maître lorsqu'un visiteur se présente, mais les aboiements continuels, intempestifs, prolongés constituent un trouble anormal et une nuisance qui vont bien au-delà d'un simple inconvénient de voisinage.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures appropriées pour éviter une gêne aux autres.

Cela peut être le cas pour les aboiements inopportuns de chiens, dont le propriétaire s'expose ainsi à une amende de 3^{ème} classe pouvant atteindre la somme de 450 €.

Bien sûr, chacun est libre de posséder un ou plusieurs chiens, mais à la condition expresse que ces derniers respectent la quiétude et la sérénité des gens qui l'entoure. Tous les détenteurs de chiens ont donc le devoir de faire cesser les aboiements de leurs bêtes de jour comme de nuit, et cela même lorsqu'ils s'absentent de chez eux.

Il existe de bons moyens pour y parvenir. En premier lieu le dressage, et si le dressage ne donne aucun résultat, il faut recourir à des méthodes plus radicales, par exemple la pose d'un collier anti-aboiement. En ce domaine, les vétérinaires et les gérants d'animalerie ou de chenil peuvent sans doute être de bons conseils.

Bref, un sérieux effort doit être fait en ce sens et il serait regrettable que nous soyons obligés de sanctionner pour obtenir que tous les habitants de la commune puissent bénéficier de la tranquillité à laquelle ils peuvent légitimement prétendre.

Bien évidemment, notre garde champêtre assermenté peut également dresser des procès-verbaux après enquête ou sur simple constatation du trouble, mais chacun comprendra que nous ne souhaitons pas en arriver là...

CHIENS ERRANTS

Vous en avez sans doute rencontré en vous promenant... Ils vagabondent sur les routes et dans nos bourgs, à la recherche de quelque nourriture et parfois d'une caresse. Il y a ceux que leur maître indigne a abandonnés et qui tournent autour de vous d'un air désespéré. Il y a aussi les autres, ceux du pays, qui sont laissés en liberté à longueur de journée et qui se conduisent comme s'ils étaient partout chez eux.

Ces chiens errants ne sont pas sans poser de réels problèmes à la population et en premier lieu à votre maire qui a la charge d'assurer la sécurité de ses concitoyens et de veiller à la propreté des voies de circulation.

Or, sur les trottoirs et les espaces publics, les déjections deviennent vite insupportables aux piétons qui les empruntent..

Dans la rue et sur les routes, un animal qui surgit peut provoquer de graves accidents en renversant un cycliste ou en surprenant l'automobiliste qui s'écarte en voulant l'éviter.

Pire : la morsure ou la griffure d'une bête porteuse de la rage ou de toute autre maladie risque de contaminer n'importe quel usager de la voie publique.

Les propriétaires de chiens doivent donc s'astreindre à quelques règles de bon sens :

-Accompagner systématiquement leurs bêtes lors de leurs sorties quotidiennes. Les tenir en laisse et exiger d'eux qu'ils aient un comportement irréprochable en toute circonstance.

-Ramasser leurs déjections.

-Alerter la mairie de tout incident éventuel.

La responsabilité de la commune pouvant être engagée, le maire de son côté s'engage à prendre les mesures prévues par la loi :

- Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié. (Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés).

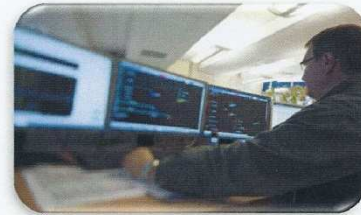
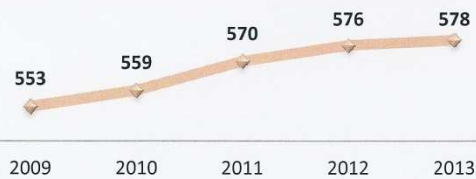
- Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire, ce dernier devra préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la recette municipale les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans la commune.

INFORMATIONS ERDF



CHASSORS

CLIENTS Evolution du nombre de clients ERDF



Variation des consommations 2013/2012

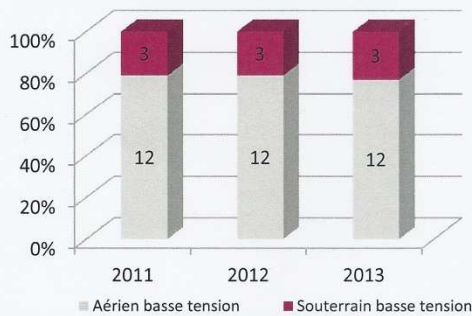
↑ + 16,7%

RESEAUX ELECTRIQUES

Réseau en km	2011	2012	2013
Aérien basse tension	11,7	11,7	11,7
Souterrain basse tension	3,1	3,1	3,5
Aérien HTA (20 000 volts)	12,9	12,9	12,9
Souterrain HTA (20 000 volts)	0,4	0,4	0,5
Nombre de postes HTA/BT	22	22	22



Evolution du réseau basse tension



Evolution du réseau haute tension



PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Les producteurs d'énergies renouvelables	
Nb de producteurs en 2011	11
Nb de producteurs en 2012	11
Nb de producteurs en 2013	13
dont Photovoltaïques	13
production estimée en 2013 en MWh	31
soit équivalent nb de maisons (hors chauffage et eau chaude)	10

ICS : Information Commercialement Sensible



LES FEUX DE PLEIN AIR

L'arrêté 2011276-0001 établi par le Préfet de Charente le 03 octobre 2011, concernant la prévention des incendies de plein air, rappelle que tous les feux de plein air sont interdits dès lors que le niveau de risque, déterminé au regard des critères liés au risque météorologique, présente un danger.

Ces feux concernent les « feux de plein air » ou « foyer à l'air libre » présentant une combustion vive, avec ou sans flamme apparente, effectuée hors d'une enceinte conçue à cet usage.

Sont considérés comme « foyers à l'air libre » :

Le brûlage des chaumes

Le brûlage des végétaux sur pied (appelés aussi l'écobuage)

Le brûlage des végétaux rassemblés en tas (herbes, branchages)

Les feux d'artifice

Les feux de la St Jean

Les feux de camp

Les lampes à combustion

Les barbecues mobiles

Tout autre dispositif mobile fonctionnant par combustion

Des distances de sécurité sont rappelées dans l'arrêté.

L'incinération et l'écobuage sont des opérations soumises à déclaration auprès du maire.

Celle-ci doit être effectuée au moyen du formulaire ci-dessous et adressée 3 jours francs avant le début du brûlage.

Dès lors que le niveau atteint le niveau d'interdiction, les feux sont interdits.

Le risque déterminé donne lieu à la constitution d'un message préenregistré, consultable 24h/24, via le serveur de la préfecture au 05.45.97.61.40.

Niveau	Appellation
1	Faible
2	Léger
3	Modéré
4	Sévère
5	Très sévère
6	Exceptionnel

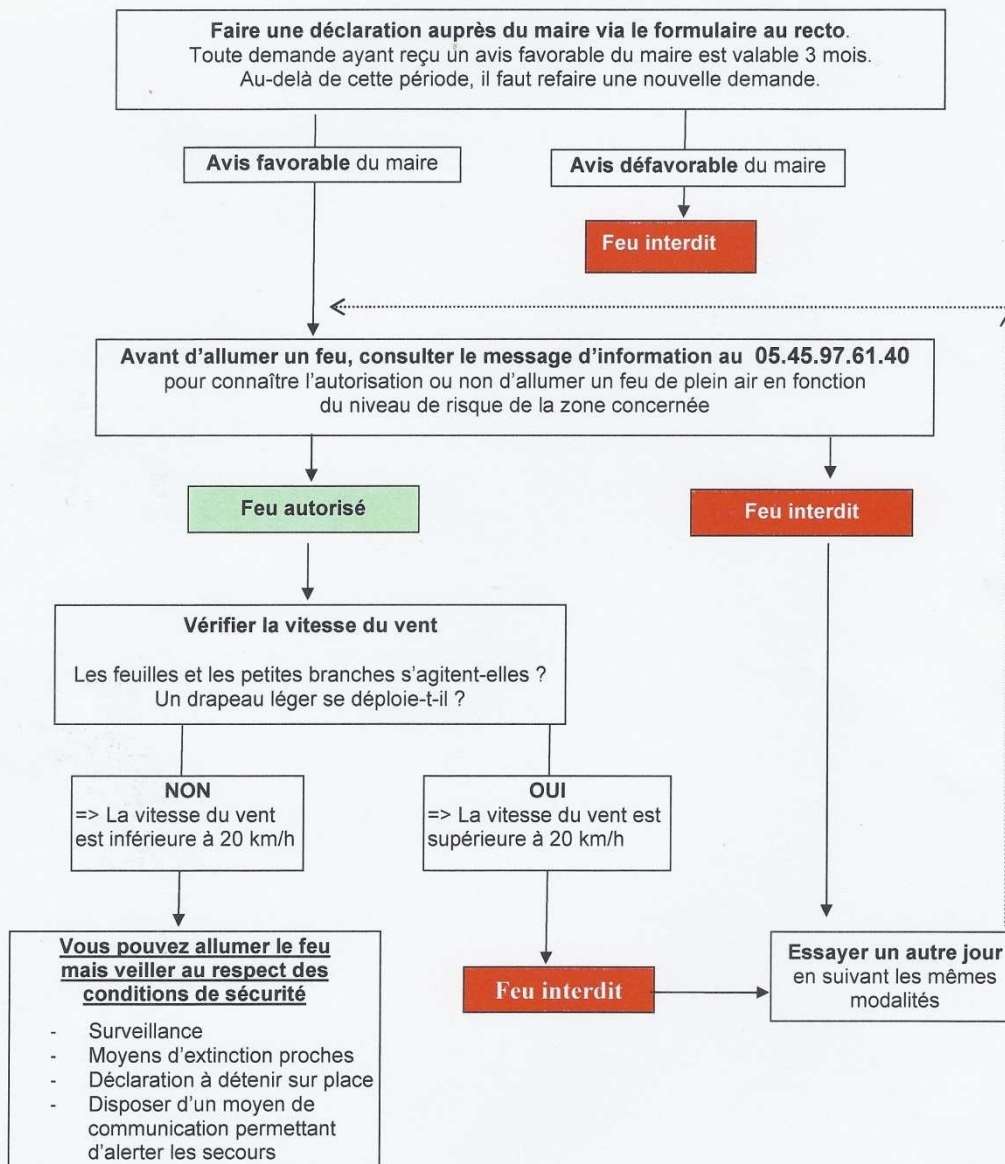
Le maire peut s'opposer à la réalisation d'un feu de plein air si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent, en vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code des collectivités territoriales.

La violation d'une interdiction ou le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté sont punis d'une amende de 1ère classe. (article R610-5 du code pénal)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Formulaire de déclaration de feux de plein air ou écobuage

Modalités d'exécution d'un feu de plein air



Nota :

En cas de demande de secours, les sapeurs-pompiers éteindront le feu dans tous les cas (que le feu ait été autorisé ou interdit) et notamment dans les cas d'interdiction suivants :

- Si le niveau de risque l'interdit
- En cas d'absence de déclaration ou d'autorisation, même si le niveau de risque le permet

Formulaire de déclaration de feux de plein air ou écobuage

1 – Le demandeur (propriétaire ou ayant droit)

NOM – Prénom :

Propriétaire

Ayant droit

Adresse du domicile :
.....
.....

2 – Terrains concernés par le brûlage* :

Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Superficie (ha)

Distance des bois les plus proches (mesurée en ligne droite)m

* fournir un plan de situation au 1/25000 et 1 plan cadastral localisant le ou les foyers (format A4)

3 – Période prévue pour le brûlage : Du ----/----/---- au ----/----/----

4 – Propriétaire(s) des terrains concernés par le brûlage ⁽¹⁾

NOM(s) – Prénom(s) :

Adresse(s) du domicile :
.....
.....

⁽¹⁾ Si plusieurs propriétaires sont concernés, mentionner les informations pour tous les propriétaires.

5 – Motifs de la demande :

.....
.....

Fait, le

à :

Signature du demandeur :

A déposer en Mairie de la commune concernée par les brûlages, au moins 3 jours ouvrés à l'avance.

Avant d'allumer un feu, vous devez consulter le message d'information établi en fonction du niveau de risque du jour en téléphonant au 05.45.97.61.40 et vérifier que les conditions jointes à ce formulaire sont remplies.

6 – Avis du Maire :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Motifs :

BULLETINS METEO

A la télévision, les bulletins météo sont de loin les émissions le plus regardées. Mais il faut savoir aussi que de nombreux passionnés de cette science possèdent leur propre station généralement installée à leur domicile.

De plus en plus sophistiquées, ces stations permettent d'enregistrer les données d'un site dont l'amateur éclairé se sert sur un plan personnel pour effectuer ses propres relevés et estimations, sans toutefois se livrer à des prévisions officielles puisqu'il n'est pas habilité à le faire.

En revanche les résultats qu'il obtient peuvent être communiqués à un réseau mondial de relevés météorologiques qui va les exploiter pour affiner ses prévisions en un lieu précis.

De nombreux modèles de stations-amateurs existent. Leur coût peut varier de quelques Euros à plus de 1000 Euros.

Sur votre commune, une station répertoriée DW6101, en relation avec de nombreux sites, transmet ses relevés toutes les 30 minutes et cela 24 heures sur 24.

Pour les consulter, composez :

<http://www.previmeteo.com/temps-reel/apercu-station.php?station=470>

<http://www.francemeteo.info/index.php>

<http://www.awekas.at/fr/instrument.php?id=11358>

Bientôt un lien direct sera mis sur le site de la commune.

Sur la station locale :

Températures sous abri et ressenties, vent, pression, index UV, pluviométrie.

Webcam



LE REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel REPAS DES ANCIENS organisé par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Chassors, aura lieu cette année, **le dimanche 30 NOVEMBRE** à partir de 12H00 à la salle des fêtes de Chassors.

Le traiteur sera le même que l'an passé et l'animation musicale sera assurée par « Les Albatros ».

Le thème choisi cette année sera les couleurs d'automne.

Ce repas est gratuit pour nos aînés de plus de 65 ans. Si le conjoint à moins de 65 ans, une participation de 22 euros est demandée.

Les habitants de 65 ans et plus n'ayant pas reçu d'invitation au repas du CCAS, sont priés de se faire connaître à la mairie.

Afin d'organiser cette manifestation, nous vous demandons de vous inscrire avant le 20 novembre en déposant à la mairie votre bulletin d'inscription.



Coupon réponse

Monsieur....., ou /et Madame..... participera(ont)
au « REPAS DES ANCIENS LE 30 NOVEMBRE 2014, à titre gratuit

Je serai accompagné(e) par Monsieurou Madame qui ne bénéficie pas des conditions de gratuité.

Nombre de gratuit :

Nombre de personnes payant 22 euros :

COURSE CYCLISTE UFOLEP SUR NOTRE COMMUNE

Le 2 août 2014 s'est déroulée la course cycliste UFOLEP sous le contrôle de « VC Jarnacais ».

Le matin, nouveauté : un contre-la-montre individuel, où s'affrontèrent 72 concurrents. En ce début de journée, la météo devait se montrer clémente.

L'après-midi, changement d'ambiance. En effet, un véritable déluge s'abattit sur les concurrents, faisant fuir les spectateurs et rendant la course très difficile et dangereuse tout au long d'un circuit à parcourir plusieurs fois.

Malgré ces conditions défavorables, les coureurs luttèrent jusqu'au bout, sans aucun incident notable. Au moment du bilan, ils se déclarèrent également enchantés de l'organisation et des récompenses.

Un grand merci à nos sponsors et aux volontaires qui œuvrèrent sans discontinuer pour assurer la sécurité.

Le soir, chez Bruno, une cinquantaine de personnes se retrouvèrent pour partager le repas de l'amitié et fêter cet intermède sportif...

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui, pour le tour Poitou-Charentes, ont participé efficacement au bon déroulement de la traversée de notre commune. Je vois que nous pouvons compter sur un grand nombre de nos citoyens quand les besoins s'en font sentir.

Encore merci. Le Maire, Patrick Lafarge.



ETAT CIVIL

Mariage :

Emilie FORT & Maxime DIOT	le 21 juin 2014	Chassors
Laetitia PRUDENZANO & Adeline FRANCK	le 26 juillet 2014	Villeneuve
Sandra QUÉRÉ & Yann ADOLPHE	le 26 juillet 2014	Villeneuve
Alexandra ROUHAUD & Alexandre LUIS	le 2 août 2014	Guîtres
Aurélie FERRÉ & Amadou ANDJIBOU	le 23 août 2014	Guîtres
Marie-Laure NAUDON & Arnaud JARRY	le 30 août 2014	Chassors
Dominique DURANDET & Xavier CAILLOUX	le 6 septembre 2014	Villeneuve

Naissance :

Paul MANEM	le 19 mai 2014	Guîtres
Romane BRUDO	le 12 juin 2014	Villeneuve
Thaïs PAIRAULT	le 28 août 2014	Luchac
Sasha GRIMAUD	le 30 septembre 2014	Luchac

Décès :

Jean-Louis GAUDUCHEAU	le 26 juillet 2014	Chassors
Claude BARREAUD épouse ABELARD	le 22 août 2014	Chassors

Dans le dernier numéro, nous vous informions qu'une page serait entièrement dédiée aux habitants de Chassors.

Aujourd'hui, cette page existe et s'intitule « La Page des Capsortiens ».

Comme nous vous l'annoncions, cette page sera la vôtre et permettra à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces ...et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus !

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : verger.eric@sfr.fr

La Commission informatique.

ECOLE DE GUITARE ALRIC M

(Guitariste spécialiste en Rock, finger picking, Blues à Chassors).

Styles enseignés : Musiques actuelles. Rock. Finger picking. Blues. Rag time.

Que vous soyez débutant ou pratiquant, avec ou sans solfège, de 9 ans à 79 ans, prenez contact avec nous.

Inscriptions de septembre à juin au : 06 24 71 89 81 ou au 05 45 80 98 83

Il n'y a pas d'âge pour commencer la guitare.....



VILLENEUVE : LA FETE DU VILLAGE

Le 22 Juin, les Villeneuveois se sont retrouvés pour le traditionnel repas de la Fête du village.

Nous tenons encore à remercier François et Véronique MOINE pour nous avoir accueillis une nouvelle fois dans leur ferme.

Cette journée nous a permis de rencontrer les nouveaux et les anciens voisins.

Un grand merci aux organisateurs et aux villeneuveois de leur participation et de leur bonne humeur pour que cette journée perdure.



La Page des Capsortiens

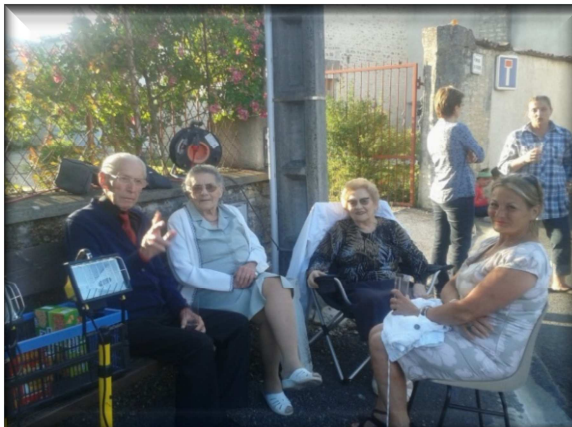


Nous vous donnons rendez-vous dans deux ans.
Bises à tous.

Les organisateurs

LES ARNAUDS : SOIREE ENTRE VOISINS

C'est dans la convivialité que les habitants du quartier "les Arnauds", se sont retrouvés le 14 juin, pour une soirée entre voisins. Une première pour ce quartier, où chacun est pris par son quotidien toute l'année ! Partager un repas en commun, composé d'entrées apportées par les uns, ou de desserts apportés par les autres. Anciens et plus jeunes ont pu échanger, mieux se connaître, prendre le temps de parler, chose qui est devenue rare dans un monde rythmé par internet et les nouvelles technologies. Cette soirée fut une réussite, grâce à la participation et à la bonne humeur de tous, avec bien évidemment le souhait commun de renouveler l'événement en 2015 !



LE BON COIN DE CHASSORS

VELO ENFANT B'TWIN 16 POUCES PRINCESSE



Vends vélo B'twin 16 pouces princesse Decathlon pour enfant de 3 à 6 ans avec garde boue, béquille, sonnette et porte bébé.

En très bon état. Prix : 50 € (Valeur à neuf 109 €)

Tel : 06 83 52 99 25



VTT garçon Rockrider 5.2 JUNIOR (8/12 ans)

acheté fin 2011

gris, 24 pouces valeur neuve 279 euros, Vendu 130 euros

garde boue, béquille, porte bidon,

bon état général

Contactez Bruno GAUTIER. 06.71.16.39.34

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

N O V E M B R E	<p><u>La mairie :</u> Cérémonie du 11 novembre à 11 h45 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.</p> <p><u>Amitié Chassors Spicheren</u> Le 22 novembre, 4ème « soirée Beaujolais »</p> <p><u>Mairie :</u> Le 30 novembre, repas des aînés.</p>
--	--

D E C E M B R E	<p><u>Foot Loisirs Chassors</u> Le 31 Décembre repas de la St Sylvestre.</p>
--	--

J A N V I E R	<p><u>Mairie :</u> Vœux du maire (tous les habitants sont invités).</p>
--	---

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 110 €
- Lendemain : 50 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 160 €
- Lendemain : 66 €
- Chauffage : 50 €, 25 € le lendemain.

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

Informations Pratiques

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒ Pompiers 18

⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie **Heures d'ouverture**

Mardi	15 h-18 h
Mercredi	15 h-18 h
Jeudi	15 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel : 05 .45.81.06.63 - Fax : 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra fin Février 2015.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin Janvier) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 520 exemplaires



- BIEN VIVRE A CHASSORS -

